

Service juridique
BC

**ARRÊTÉ PORTANT REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU MAIRE EN QUALITE
DE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1431-1 relatif à la Commission Communale des Services Publics Locaux,

Vu les délibérations n° 20.076 du 16 juillet 2020 et 21.038 du 10 mars 2021 désignant les membres de la Commission Communale des Services Publics Locaux,

Considérant qu'aux termes de l'article L 1413-1 du CGCT, le Maire est le Président de la Commission Communale des Services Publics Locaux,

Considérant l'empêchement du Maire le 8 septembre 2022 pour présider la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de tenir la Commission Communale des Services Publics Locaux pour l'examen du rapport annuel d'activité Année 2021 des marchés d'approvisionnement,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Walid SAYADI 12^{ème} adjoint au Maire, est désigné pour présider la Commission Communale des Services Publics Locaux, qui se tiendra le Jeudi 8 septembre 2022 à 17h, en remplacement de Monsieur le Maire empêché, dans sa fonction de Président.

Article 2 : Autorise le Président délégué à signer toutes les pièces et documents relatifs aux dossiers présentés dans ladite commission.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame La Préfète du Val-de-Marne,
- L'intéressé,

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 26 Août 2022

Le Maire,

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Amandine FRANCISOT
Adjointe au Maire

